

# PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SAINT-CONSTANT LE MARDI 16 JANVIER 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi, 16 janvier 2018 à 20 h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Est absente madame la conseillère Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale, Me Sophie Laflamme, greffière, monsieur Stéphane Brochu, trésorier et madame Geneviève Pelletier assistante-trésorière sont présents.

048-01-18

# SUSPENSION DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De suspendre la séance, il est 20h01.

049-01-18

## REPRISE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur David Lemelin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reprendre la séance, il est 20h28. Les mêmes membres du Conseil sont présents.

050-01-18

# ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1558-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.



No de résolution ou annotation

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1558-18 décrétant des dépenses en immobilisations (travaux de voirie) et un emprunt de 1 676 313 \$, tel que soumis à la présente séance.

051-01-18

# ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1559-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1559-18 décrétant des dépenses en immobilisations (acquisition de logiciels, d'équipements informatiques et panneaux électroniques) et un emprunt de 410 000 \$, tel que soumis à la présente séance.

052-01-18

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1560-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix.

Il est PROPOSÉ par madame Johanne Di Cesare APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1560-18 décrétant l'acquisition de véhicules, d'équipements accessoires et de machineries et un emprunt de 775 000 \$, tel que soumis à la présente séance.

053-01-18

# ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1562-18

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 9 janvier 2018, présentation du projet de règlement a été effectuée;



CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, a été mentionné à haute voix.

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur André Camirand ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1562-18 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2018, tel que soumis à la présente séance.

#### 054-01-18

## MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion de la dette prévoit actuellement que le ratio de service de la dette nette de la partie admissible à la subvention (capital et intérêts) par rapport aux revenus de fonctionnement ne doit pas excéder 15 %;

CONSIDÉRANT les subventions annoncées pour la Ville en 2017;

CONSIDÉRANT les projets présentés au programme triennal d'immobilisations 2018, 2019 et 2020;

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de madame Johanne Di Cesare ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la politique de gestion de la dette afin de changer le ratio du service de dette nette de la partie admissible à la subvention (capital et intérêts) par rapport aux revenus de fonctionnement pour qu'il n'excède pas 20 %.

055-01-18

DÉSIGNATION DE MONSIEUR BRUNO TREMBLAY, MAIRE DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS, À TITRE DE CANDIDAT AU POSTE VACANT DE MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – REPRÉSENTANT DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE LA COURONNE SUD

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (c. R-25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'en séance ordinaire du 9 juin 2016, le conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud convenait unanimement de subdiviser la Couronne Sud en deux secteurs, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, et qu'ils se désignent respectivement deux (2) représentants par sous-secteur aux postes de membre du conseil d'administration du Réseau désigné par les municipalités de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT qu'à la réunion des maires des municipalités de la Couronne Sud tenue le 25 octobre 2016, il avait été décidé d'élire les quatre (4) représentants suivants des municipalités de la Couronne Sud pour siéger comme membres au conseil d'administration du Réseau, soit :



No de résolution ou annotation

- Mesdames Suzanne Roy et Diane Lavoie dans l'est de la Couronne Sud;
- Messieurs Claude Haineault et Donat Serres dans l'ouest de la Couronne Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil d'administration du Réseau autres que le président du conseil est d'au plus quatre (4) ans et que ces mandats peuvent être renouvelés deux fois à ce titre;

CONSIDÉRANT que le mandat d'un membre du conseil d'administration du Réseau qui est également membre du conseil d'une municipalité locale prend fin dès qu'il cesse d'être membre du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le mandat de M. Claude Haineault au poste de membre du conseil d'administration du Réseau a cessé lors de son départ à la retraite, le 5 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette vacance doit être comblée, conformément à l'article 33 de la Loi sur le Réseau, suivant les règles de nomination à l'égard du membre créant la vacance et conséquemment, qu'il en revient aux maires des municipalités locales de la Couronne Sud de désigner un membre élu de l'ouest de la Couronne Sud audit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT qu'un consensus se dégage pour que la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, et représentant de l'ouest de la Couronne Sud, soit proposée pour combler ledit poste vacant de membre au conseil d'administration du Réseau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le Réseau, les municipalités locales de la couronne Sud doivent procéder à la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration du Réseau en adoptant une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom du candidat que le conseil propose en regard du poste de membre du conseil d'administration du Réseau à combler;

CONSIDÉRANT qu'une copie certifiée conforme d'une telle résolution désignant Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois, dans l'ouest de la Couronne Sud, comme candidat au poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau, devra être déposée par les maires de chaque ville, au début de la réunion qui sera convoquée par la secrétaire générale du Réseau pour procéder à la désignation du membre par les municipalités locales de la couronne Sud;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Arsenault APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud.

Que soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.



# PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière

